



CONVOCATION

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du samedi 7 mars 2026

Vous êtes invité (e) à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra :

Le samedi 7 mars 2026 à 10 h 00
3, rue de l'Église à 33270 Bouliac

ORDRE DU JOUR

L'ajout d'un point à l'ordre du jour dans les questions diverses sera à envoyer au Président huit jours avant la date du 7 mars.

- 10 h 00 : Vérification et enregistrement des pouvoirs jusqu'à 10 h 10.
- 10 h 10 : Début de l'Assemblée Générale.
- Rapport moral et faits marquants de l'année 2024/2025.
- Rapports financiers portant sur l'année 2024/2025 :
 - Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos. (Annexe jointe et envoyée aux adhérents).
- Budget prévisionnel portant sur l'année 2025/2026.
- Points sur les conventions dans le Bureau.
- Point sur le montant des cotisations. (Uniformisation).
- Point à débattre. Il est nécessaire de prévoir une assemblée générale extraordinaire qui sera suivie d'une assemblée générale annuelle pour 2027 pour la remise à jour des statuts et la refonte du règlement intérieur.



- Point sur le flyer 2025.
- Point sur la présence des professeurs à l'Assemblée Générale.
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Appel à candidatures pour entrer dans le Conseil d'administration. Les candidats devront être majeurs et à jour de leur cotisation. Les gens qui veulent postuler doivent se faire connaître quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale en envoyant leur candidature au Président.
- Questions diverses.

L'Assemblée générale est un moment essentiel de la vie de notre Club. Aussi, je compte sur la participation du plus grand nombre ce 7 mars 2026.

Un pot de l'amitié clôturera la réunion.

Dans l'attente de vous rencontrer durant cette Assemblée Générale, je vous prie de bien vouloir recevoir mes cordiales salutations.

Le Président du Club Gymnique Bouliacais

BERNARD SALANEUVE



Nota :

Vous voudrez signer la liste d'émargement en arrivant, qui sera présente à l'accueil du Bureau.

- ✓ Nous vous rappelons que pour avoir le droit de participer à l'Assemblée, vous devez être à jour de cotisation à la date du 7 mars 2026.
- ✓ Aucun membre présent ne peut représenter plus de trois membres absents.
- ✓ Tous les membres adhérents du Club, ayant reçu leur convocation, peuvent voter.
- ✓ Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire. À cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, remettre à votre mandataire ou retourner au club. Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être déposés au club, 3, rue de l'Église, au plus tard le (une semaine avant).
- ✓ Les pouvoirs vierges ne seront pas pris en compte.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent lors de cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous rappelons que vous pouvez donner votre pouvoir à un adhérent du Club.

Lire les documents joints à cette convocation :

- ♣ Bon pour pouvoir
- ♣ Documents financiers



POUVOIR

Le (la) Soussigné : M(me)

.....

Donne pouvoir à M(me)

.....

A l'effet de le(la) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Bouliac 33270, au siège du Club, 3, rue de l'église, le 7 mars 2026 à 10h00, de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation et dont le (la) soussigné (e) déclare avoir parfaite connaissance, d'émarger la feuille de présence, de prendre part à toutes les discussions et tous les votes, d'accepter toutes fonctions, et, généralement, de faire le nécessaire pour exercer tous les droits afférents à la qualité de membre du Club.

Fait à Le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »)